

## **Déclaration de Church and Peace sur le concept de la responsabilité de protéger (Responsibility to Protect - R2P)**

Church and Peace, le réseau européen d'Eglises de paix, de communautés, services et organisations pour la paix, a examiné lors de plusieurs rencontres<sup>1</sup> le concept de la „Responsabilité de Protéger (R2P - Responsibility to Protect) ainsi que la prise de position du Conseil Oecuménique des Eglises (COE) à Porto Alegre en 2006. Nous remettons au COE la prise de position suivante:

1. Jésus-Christ est notre paix. «Jésus a affronté sa propre mort violente par la non-violence, et sa voie demeure le modèle que doivent suivre les chrétiens pour vaincre la violence»<sup>2</sup>. Répondre à son appel à être ses disciples signifie mettre sa non-violence en pratique. Il est le coeur vital de l'Eglise. Sa non-violence fonde le Royaume de Dieu où règnent la paix et la justice. Enracinées dans cette vision, toutes les Eglises sont appelées à suivre le chemin de la non-violence que Jésus a décrit dans le Sermon sur la Montagne et qu'il a suivi lui-même.
2. Church and Peace affirme la nécessité d'être aux côtés de ceux dont la vie est menacée et qui demandent sécurité et protection.
3. Church and Peace rend hommage aux efforts faits par les Nations Unies (ONU) et certaines organisations régionales pour accomplir ces tâches en prenant des mesures de nature à prévenir les causes de conflit et à aider à la reconstruction et aux processus de réconciliation une fois que les conflits violents ont cessé.
4. Nous fondant sur notre compréhension de l'appel à vivre à la suite de Jésus-Christ et à être des artisans de paix, nous rejetons le volet du concept qui permet l'utilisation de la force militaire pour assurer la protection des peuples menacés. Même si la force armée est gardée en réserve pour être utilisée en dernier recours, cette option influence la mise en place des actions civiles dans les premières phases du conflit. Elle mobilise une partie disproportionnée des ressources nécessaires pour aider les civils. De plus, cette clause renforce l'opinion courante selon laquelle la force militaire est inévitable dans certains cas.
5. Nous maintenons notre rejet de l'utilisation de moyens violents au service du bien même s'ils sont intitulés «force d'intervention policière». Dans les conflits auxquels s'applique le concept R2P, on part du principe de l'utilisation de la force armée. Les armes utilisées risquent de tuer ou blesser sans distinction coupables et innocents, et leur usage n'a rien de commun avec les méthodes qui régissent les interventions policières dans le cadre d'un état de droit.
- 6) Même dans des situations qui semblent sans issue, où la violence est si endémique que l'appel à une contre-violence efficace s'élève parmi les victimes et en nous-mêmes, nous persistons à préconiser de n'user vis-à-vis de quiconque que des moyens non-violents dont, nous, disciples de Jésus, disposons en abondance. Nous plaidons pour le renforcement de l'engagement des missions de l'OSCE et pour un soutien massif aux interventions non-violentes organisées par l'Etat et les Eglises selon le modèle du service civil pour la paix, des Equipes Chrétiennes Artisans de Paix, des Accompagnateurs Oecuméniques en Israël et Palestine et des Brigades de Paix Internationales. La violence sous toutes ses formes ne peut apporter une paix durable dans la justice. Seul le chemin de l'amour du prochain et de l'amour de l'ennemi est porteur de promesse. Nous invitons toutes les Eglises à résister avec nous à la tentation de justifier l'usage de la violence armée même en dernier ressort.

---

1 Assemblée Générale à Barchem en mai 2008, conférence régionale anglophone à Ammerdown en juillet 2008, conférence régionale germanophone au Thomashof en novembre 2008

2 Déclaration initiale vers une Déclaration Oecuménique sur la Paix Juste, paragraphe 56